

FSE collège des Quatre Moulins

VIDE-GRENIER
Dimanche 12 Février 2017
Gymnase de Quilbignon
Brest / Saint Pierre

BULLETIN DE RESERVATION

**LES RESERVATIONS NE SERONT PRISES
EN COMPTE QU'A LA RECEPTION DE
TOUTES LES PIECES.**

Nom : _____

Prénom : _____

N° de tel : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Pièce d'identité : Date d'expiration : _____

Passeport N° : _____

Carte d'identité N° : _____

Emplacement linéaire (une table) de 1,20 mètre à 3,50€ :
_____ emplacement(s) de 1,20m x 3,50 € = _____ €

Paiement par chèque à l'ordre du **FSE Collège des Quatre Moulins**.

- L'exposant déclare sur l'honneur ne pas avoir exposé plus de deux fois lors d'un vide-grenier durant l'année 2017.

- L'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation qui lui a été remis avec le bulletin d'inscription, et s'engage à le respecter.

À _____ le _____
/ ____ / ____

Signature de l'exposant :

FSE du Collège des Quatre Moulins- Place de Roscanvel- 29200 Brest

Renseignements et inscriptions : Mme Carval - fsecollege4moulins@gmail.com



REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Dimanche 12 Février 2017. Gymnase Quilbignon – Brest / Saint-Pierre

Le vide grenier est organisé par le FSE du collège des Quatre Moulins de Brest.

→ Les horaires sont les suivants :

- Installation de 8h à 9h.
- Vente de 9h à 17h.
- Rangement de 17h à 17h30.

→ Chaque exposant peut réserver un linéaire minimum de 1,20 m pour 3,50 €. Une table et une chaise seront mis à leur disposition.

→ Tout emplacement réservé est dû, sauf désistement écrit par courrier au moins 96 heures avant la manifestation. Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Dès l'inscription définitive un numéro d'emplacement sera attribué et remis lors de l'installation. Les emplacements attribués ne peuvent être contestés.

→ les exposants sont autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé, et accompagné du paiement de réservation (à l'ordre du FSE collège des Quatre Moulins) est remis aux membres de l'association, ou envoyé par courrier au FSE Collège des Quatre Moulins – Place de Roscanvel - 29200 Brest.

→ L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

→ Chaque exposant s'engage à :

- Respecter les horaires d'installation et de rangement ci-dessus mentionnés.

- Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire. Pour les enfants de plus de 14 ans qui sont amenés à rester seuls sur le stand, une autorisation parentale écrite est obligatoirement remise aux organisateurs au plus tard au moment de l'installation.
- Rendre son emplacement propre (des poubelle seront à leur disposition) .
- Emporter avec lui ses invendus.
- N'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation. Le matériel ne doit pas pas avoir été acquis en vue de la vente.
- A laisser libre d'accès les sorties de secours.

→ Les organisateurs se réservent le droit de demander à un exposant de retirer le matériel qui ne serait pas conforme. En cas de refus l'exposant sera invité à quitter les lieux. Il ne pourra en aucun cas être indemnisé. Si l'ensemble du matériel doit être retiré de la vente, aucun remboursement ne sera effectué.

→ L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion, et ne vendre que du matériel lui appartenant.

→ Conformément à la réglementation en vigueur, la vente d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, de copies de CD ou de DVD de musique ou de jeux etc..., ainsi que de tout produit inflammable, est interdite.

FSE du Collège des Quatre Moulins- Place de Roscanvel- 29200 Brest

Renseignements et inscriptions : Mme Carval - fsecollege4moulins@gmail.com